

Diagnostic de la passerelle piéton-vélo de SAINT EFFLAM à Plestin Les Grèves

Réalisé par l'association Trégor Bicyclette

le 20 décembre 2017

<http://www.tregorbicyclette.fr/>

e-mail : tregor.bicyclette@laposte.net

Largeur de l'aménagement mixte piéton-vélo



La largeur d'environ 1,20 m ne permet pas le croisement de 2 vélos ni de piétons-vélos (sans mise pied à terre du cycliste). Toutefois la visibilité de l'ensemble de l'ouvrage à tout cycliste s'engageant sur la passerelle permet d'anticiper s'il peut s'engager ou non.

Cette largeur de 1,20 m est trop juste. L'itinéraire, très touristique, est notamment emprunté par des vélos tractant des charrettes à vélos dont la largeur peut atteindre 90 cm. Ce sentiment d'étroitesse est renforcé par la hauteur du garde-corps. Le CEREMA préconise une largeur d'1,5 m pour les bandes et pistes cyclables.

Le garde-corps



Nous avons noté une certaine dangerosité de la structure du garde-corps métallique avec des arrêtes saillantes.



Les coins saillants aux entrées, situés au niveau de la tête d'un enfant, sont extrêmement dangereux. Il faudrait supprimer ou masquer les coins du garde-corps dans les deux sens et de chaque côté à l'entrée de l'aménagement. Il serait judicieux que les coins aux entrées du garde-corps soit muni de dispositif rétro-réfléchissants pour la circulation nocturne.